YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/SB/EN

DECISION N° 2001/328

OBJET : Convention de prestations de service relative aux projections de deux films les 30 octobre et 28 décembre 2001, conclue avec la Société KART'OON

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise deux projections cinématographiques à destination de ses publics, le 30 octobre "GLADIATOR" à 14h00 et 20h00 et le 28 décembre 2001 "DINOSAURE" à 10h00 et 14h00, dans la salle polyvalente du C.E.C, 2 rue Marc Sangnier à Yerres,

DECIDE

DE conclure et signer une convention de prestations de service relative aux projections de deux films avec la Société KART'OON, 105, rue Paul Doumer – 91330 YERRES, représentée par Monsieur Philippe BOLLE, son gérant, pour un montant de 5.812,27 Euros T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 3, sous fonction 33, nature 611.

Fait à Yerres, le 9 octobre 2001.

16 OCT. 2001
SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN